AB RACING SARL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 9 rue des Pêcheurs

68170 RIXHEIM

811 000 496 RCS MULHOUSE

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE : 3/10/2017
N° DU DEPOT : A 4282
LE GREFFIER

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

et le cinq décembre,

la société AB HOLDING SAS, représentée par Monsieur Alain BUCHER agissant en qualité de gérant, associée unique de la société AB RACING SARL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par Monsieur Alain BUCHER, gérant non associé , lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de la gérance,
- le texte des décisions proposées.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2016, approuvés par décision de l'associée unique en date du 5 décembre 2016, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associée unique, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide du fait de la précédente décision, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique